

Le maire Marchand à l'écoute, vraiment ?

Le Journal de Québec · 19 janv. 2024 · 8 · Chroniqueuse politique karine.gagnon@quebecormedia.com

En entrevue éditoriale, la semaine dernière, le maire Bruno Marchand a confirmé sa candidature en 2025. Parmi les éléments qui distinguent son équipe, il a cité la capacité d'écoute, sauf qu'il reste encore beaucoup de travail à faire.

En fin de semaine, les porte-parole des Sociétés de développement commercial (SDC) Maguire et Montcalm ont affirmé qu'il était temps pour la Ville de s'asseoir avec les SDC pour trouver des solutions.

La Ville avait fait le choix de laisser durant des jours des amas de neige après avoir gratté. Cela a occasionné des problèmes de stationnement et de nombreuses annulations dans les restaurants.

On a questionné le manque de volonté de la Ville, qui s'est défendue d'avoir « laissé tomber les artères commerciales », comme le lui a reproché Claude Villeneuve, chef de l'opposition. Il en ressort que, même si elle doit aussi composer avec un règlement, la Ville n'a pas suffisamment communiqué avec les SDC en amont. Le maire et son équipe auraient pu être davantage à l'écoute.

FOYERS D'AMBIANCE

Puis la Ville a annoncé, en pleine période de budget en fin d'année, qu'elle interdisait carrément l'installation de foyers d'ambiance dès le 1er janvier 2024. Leur utilisation sera aussi interdite à partir de 2030.

L'objectif, qui est de préserver la qualité de l'air, est certes plus que louable. Mais comment expliquer que la Ville n'ait pas pris la peine de s'asseoir avec les fabricants de ces poêles pour discuter des dispositions ?

La dernière refonte du règlement, qui épargnait les foyers d'ambiance, remontait à 2021, sous l'ancienne administration. L'industrie avait alors été consultée, comme l'a souligné Pierre Poulin, directeur général des Foyers Don-bar, fabricant et installateur de ces foyers depuis 43 ans, à Québec.

Ce dernier demande du temps pour s'adapter et se dit convaincu de trouver des solutions non polluantes.

Sauf que les fabricants, comme tout le monde, ont appris la nouvelle sur les médias sociaux. Les journalistes ont quant à eux eu droit à une conférence de presse où l'information était loin d'être claire.

Imaginez les citoyens, qui ne parviennent même pas à savoir si leur foyer est visé ou non... En termes de communication et d'écoute, il y a place à amélioration, c'est le moins qu'on puisse dire.

CONSULTATIONS SUR LE TRAMWAY

Certains diront aussi que M. Marchand n'a pas écouté la population, de moins en moins encline à appuyer le projet de tramway.

S'il a échoué à faire augmenter les appuis, le maire est toutefois arrivé alors que la population avait déjà été largement consultée sur le tramway. Et malgré cela, il ne s'en est pas contenté. Il a instauré à son tour de nombreuses consultations sur le projet.

Consulter, pour les élus, ne signifie toutefois pas de faire du surplace chaque fois que des citoyens rejettent un projet.

S'il fallait penser ainsi par rapport à l'aménagement de services comme le transport en commun, les villes ne réaliseraient plus rien. C'est d'autant plus vrai à Québec, où on part tellement de loin en la matière.

BANLIEUES NÉGLIGÉES

Enfin, de manière générale, le maire et son équipe doivent aussi se rappeler que Québec, depuis les fusions, comprend également les territoires des anciennes villes de banlieues, où bien des gens ont l'impression d'avoir été oubliés par l'administration actuelle.

En se focalisant sur les solutions de mobilité pour piétons et vélos, qui concernent beaucoup plus les citoyens du centre-ville, Bruno Marchand ne s'adresse que rarement aux banlieues, quoi qu'il en dise.

Or, tout maire de Québec doit être rassembleur pour les citoyens de l'ensemble de la ville. Ces derniers sont d'autant plus déchirés quand viennent sur le tapis les questions de mobilité durable. Bruno Marchand aurait avantage à s'en souvenir.

Un premier syndicat de profs rejette l'entente de principe

Des enseignants de Lanaudière ont rejeté l'offre du gouvernement à 62 %

Le Journal de Québec · 19 janv. 2024 · 65 · DOMINIQUE SCALI

Les syndicats d'enseignants de Laval et de Lanaudière ont rejeté l'entente de principe à plus de 60%, tandis que les professeurs de Montréal attendaient toujours de passer au vote, tard hier soir.



« Le message qu'ont envoyé nos membres est clair », indique Mathieu Lessard, président du Syndicat de l'enseignement de Lanaudière (SEL-CSQ), qui représente les professeurs du Centre de services scolaire des Samares.

Seule une minorité (38 %) des membres de ce syndicat faisant partie du Front commun ont voté hier soir en faveur de la portion de l'entente traitant des conditions de travail.

« Ce qu'ils nous ont dit, c'est qu'il y a des pas dans la bonne direction, mais malheureusement, c'est insuffisant pour attirer du monde, mais surtout de me garder "moi" », illustre M. Lessard.

ÇA S'ANNONCE SERRÉ

Même constat du côté du Syndicat de l'enseignement de la région de Laval et ses 6500 membres qui ont voté à plus de 68 % contre l'entente de principe hier.

Ceux-ci font partie de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE).

Pendant ce temps, le vote s'annonçait serré du côté des enseignants du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM), le plus gros au Québec et dont le résultat n'était toujours pas connu au moment de mettre sous presse.

« Je fais partie des indécis », avoue Michèle Henrichon, enseignante au primaire.

Elle ne croit plus que le gouvernement offrira davantage que ce qui est déjà sur la table. Mais, pour elle, voter contre l'entente serait son seul moyen d'exprimer son indignation devant certaines clauses, particulièrement celles qui touchent la composition de la classe.

Elle fait partie des 9500 membres de l'alliance des professeures et professeurs de Montréal. Le vote de ce syndicat pèsera lourd dans le processus d'entérinement de l'entente par les membres de la FAE, qui sort d'une grève générale illimitée de près d'un mois. Mercredi, les enseignants du CSS de la Pointe-de-l'île ont approuvé l'entente, à raison d'un maigre 58,5 %.

PAR LA PEAU DES FESSES

Du côté des syndicats affiliés à la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE), qui fait partie du Front commun, les membres procèdent à deux votes différents : un sur la partie intersectorielle de l'entente (retraite, salaires, droits parentaux) et un autre sur la partie sectorielle (conditions de travail, composition de la classe).

En Estrie (SEE-CSQ), l'offre sectorielle a été acceptée par la peau des fesses (50,5 %), selon les résultats diffusés hier.

« Les membres ont senti qu'ils n'avaient pas été écoutés par ce gouvernement-là », explique Richard Bergevin, président du Syndicat de l'enseignement de l'estrie (SEE-CSQ).

Sans surprise, c'est l'élément de la composition de la classe qui a été le plus souvent mentionné par ceux qui ont pris la parole lors de l'assemblée de mercredi soir.

Au contraire, la partie intersectorielle, qui porte sur le salaire, semble satisfaisante puisqu'elle a été acceptée à plus de 88 %.

Pour que l'offre salariale s'applique, il faut toutefois que l'offre sectorielle soit elle aussi entérinée, explique M. Bergevin.

En Montérégie, l'entente a été accueillie tièdement par les membres du Syndicat de l'enseignement de la région de Vaudreuil (SERV-CSQ). Ils ont approuvé à 64 % l'offre sectorielle sur les conditions de travail et à 87 % l'offre portant sur les salaires.